

Évidemment, la notice du mois de juin suivra de deux ou trois jours l'expédition spéciale. Nous ne pouvons nous occuper de toutes les expéditions à la fois. Le texte toutefois, c'est-à-dire la version définitive ou l'expédition définitive devra se faire le lundi et le mercredi suivant. Nous ne pouvons faire les deux choses à la fois. L'insertion complétera, si vous voulez, certains aspects de l'expédition, c'est-à-dire certains renseignements que nous y incluons.

Le sénateur Martin: Quels renseignements cette insertion contient-elle?

M. Bergevin: Là aussi, nous n'avons pas encore le texte définitif de l'insertion du mois de juin. Est-ce ce que vous vous demandez? L'insertion du mois de juin ou l'expédition?

Le sénateur Martin: Non, l'insertion.

M. Bergevin: L'insertion de juin contient le tableau auquel le docteur Willard a fait allusion précédemment concernant les différents taux de la pension de vieillesse, le mode d'établissement des chèques et le montant de ces chèques par la suite. Tout cela fera partie de l'insertion.

Le sénateur Thompson: Cette expédition est-elle adressée individuellement à chacun des pensionnés?

M. Bergevin: C'est exact, vers le 15 juin, si l'on s'en tient au calendrier.

M. Willard: Monsieur le président, on avait posé une question au sujet des coûts. Nous avons notre budget préliminaire qui n'est pas définitif, mais c'est ainsi qu'il se présente. La notice explicative adressée à tous les pensionnés coûtera environ \$200,000. Les dépliants destinés aux pensionnés qui ne reçoivent pas le supplément de revenu garanti, et aux autres seront envoyés en juillet; ces dépliants s'adressent à 100,000 personnes qui ne bénéficient pas à l'heure actuelle du supplément de revenu garanti, mais qui passeront dans cette catégorie. Ces coûts s'élèveront à \$210,000 environ. La publicité coûtera environ \$128,000. Tout compris, il semble que les dépenses administratives pour l'année financière 1972-1973 s'élèveront à environ 1,165,000 dollars comparativement aux dépenses du présent exercice financier qui sont de l'ordre de 9,311,000 dollars. Par conséquent, les dépenses supplémentaires seront plus élevées cette année. L'année prochaine, elles tomberont à \$173,000 dollars.

Le sénateur Martin: Monsieur le président, j'aimerais poser une série de questions qui ne se rapportent pas nécessairement aux articles du bill. Puis-je les poser tout de suite?

Le président: Oui, à moins que le sénateur Phillips n'ait d'autres questions à poser sur ce sujet en particulier.

Le sénateur Phillips: Oui, j'en ai une. Je ne sais pas très bien le témoin lorsqu'il dit vouloir recevoir ces renseignements avant le 23 mai. C'est bien ce que vous avez dit, monsieur?

M. Bergevin: Non, monsieur, j'ai dit le lundi 22 au matin.

Le sénateur Phillips: Pourquoi lundi matin?

M. Bergevin: Parce que je n'ai pas encore le texte. Je dois parler à mon supérieur et essayer de savoir quelle en sera la forme. Il faut

que je dispose des derniers chiffres, c'est-à-dire ceux que stipule la loi.

Le sénateur Martin: Autrement dit, il vous faut attendre que la loi soit adoptée.

M. Bergevin: C'est exact.

Le sénateur Phillips: Mais n'est-ce pas étrange que vous soyez mis dans cette situation où l'on vous ordonne de terminer un travail à une date précise? En votre qualité de haut fonctionnaire, je présume que vous avez déjà connu une situation de ce genre. Trouvez-vous cela étrange qu'on vous impose une date spécifique?

M. Bergevin: Ma réponse à cette question, monsieur, est bien simple. Le Ministre et le sous-ministre m'ont posé une question: «Quand pourrions-nous envoyer ces chèques?» Nous nous sommes concertés avec le ministère des Approvisionnements et des Services, et nous avons mis au point un calendrier que M. Yeomans vient de vous remettre. C'est ainsi que nous pouvons procéder étape par étape. Nous sommes convenus que le 19 mai serait, à notre point de vue, la date à laquelle nous serions prêts. C'est tout. C'est ainsi que nous avons procédé, monsieur. Je suis fonctionnaire depuis trente ans.

Le sénateur Phillips: J'ai le plus grand respect pour votre qualité de fonctionnaire, monsieur. Mais vous a-t-on spécifié pourquoi on avait choisi cette date et pourquoi pas deux semaines ou un mois plus tard?

M. Bergevin: Non monsieur.

Le sénateur Phillips: Parce que c'est rétroactif au 1^{er} janvier.

M. Bergevin: On ne m'a pas précisé de date, monsieur. On m'a demandé, «quand pouvons-nous envoyer ces chèques». Et j'ai répondu, le 19 mai.

Le sénateur Phillips: Mais on ne vous a jamais dit pourquoi vous n'auriez pas pu le faire en mars?

Le président: Je crois que cela n'entre pas dans les attributions du témoin. Il est évident qu'il s'agit d'une décision d'ordre politique, décision qui, en autant que cela concerne la Chambre des communes, a été prise unanimement par la Chambre et je ne crois pas que le témoin soit vraiment tenu de répondre à cette question. Tout ce qu'on lui a demandé, c'était d'établir une date à laquelle les chèques pourraient être expédiés avant le 1^{er} juin.

Le sénateur Phillips: Vous n'avez pas à me sermonner.

Le président: Je ne vous sermonne pas.

Le sénateur Phillips: Je connais les mécanismes aussi bien que vous.

Le président: Je vous respecte trop pour me permettre de vous sermonner.

Le sénateur Langlois: Cette requête a été faite le 9 mai, n'est-ce pas?

M. Bergevin: Certainement, après le discours du budget.